

**Rapport de la commission chargée de l'étude
du préavis N° 52/2020**

Demande de crédit pour le complément de réfection du refuge forestier de Plamont

Composition de la commission :

- M. Arnesano Serge – Président
- M. Humbert Joël – rapporteur
- M. Thonney Raoul
- Mme Vaney Caroline
- M. Viredaz Sylvain

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

A l'invitation de la Municipalité, représentée par MM. Louis Savary, Syndic et Pierre Hämmerli, Municipal, la commission s'est réunie le mercredi 4 novembre 2020 à la Maison de Commune.

Lors de cette réunion, les représentants de la Municipalité ont présenté et commenté le préavis, le contexte et les enjeux de celui-ci. Ils ont par la suite répondu à nos questions et fourni les compléments d'information demandés par la commission. Nous les en remercions. Le présent rapport a été finalisé par échanges de courriels.

Remarques préliminaires

Comme expliqué par notre Municipalité, Les études complémentaires réalisées, ainsi que les nombreux contacts pris pour finaliser le projet de réfection du refuge de Plamont depuis l'acceptation du préavis 46/2020 en juin, ont obligés à revoir et modifier quelque peu les travaux initialement prévus. Ces adaptations ont des incidences sur les coûts qui sont revus légèrement à la hausse.

Observations de la commission

La commission note avec satisfaction les modifications apportées au projet initial, tant au niveau de la qualité des équipements que des délais de réalisation. A souligner aussi que des coûts de cette étape restent raisonnables et entièrement justifiés.

La commission porte à votre attention les observations suivantes :

- **Ligne d'alimentation électrique.** Les avantages sur le long terme de l'enterrement complet de la ligne l'emportent sur le coût additionnel. Vu la géographie particulière, grande pente en molasse la commission rend attentif que les travaux pourraient bien être plus difficiles qu'il n'y paraît.
- **Création d'un WC.** Le choix du bucher pour l'emplacement nous semble judicieux et évite des modifications de charpente. Le dallage de l'accès qui se fera uniquement par l'extérieur est une bonne chose. L'opportunité de réaliser un accès par l'intérieur du refuge a été écartée pour des raisons de manque d'espace disponible, de perte de chaleur en hiver et de propagation d'odeurs.

- **Pose d'une mini-STEP (mini-station d'épuration).** La solution proposée, de type mini-station d'épuration individuelle Klaro, semble en tout point adaptée, avec une technologie éprouvée. Cette solution fonctionne à satisfaction dans bien des endroits et reste d'un coût très raisonnable. Il a aussi été tenu compte d'une potentielle augmentation de la fréquentation du refuge dans son dimensionnement.

La commission note aussi avec plaisir qu'il a été tenu compte des observations de la précédente commission, notamment pour l'amélioration de l'accès au refuge lui-même ainsi qu'à la tenue hors gel des installations de la cuisine.

Conclusions

Au vu du préavis présenté et des éléments qui précèdent, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

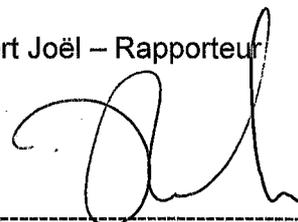
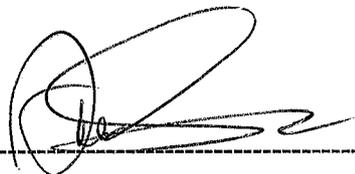
- ✓ d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 108'000.- pour le complément de réfection du refuge forestier communal de Plamont.
- ✓ d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.
- ✓ d'amortir cet investissement sur une période d'au maximum 30 ans dès 2022.
- ✓ de donner décharge à la commission de son mandat.

Au nom de la commission :

M. Thonney Raoul
Mme Vaney Caroline
M. Viredaz Sylvain

M. Arnesano Serge – Président

M. Humbert Joël – Rapporteur



Cheseaux, le 08 novembre 2020